

12. SYNTHÈSE

Le plan directeur communal peut être résumé au travers des objectifs-cadre et projets figurant ci-dessous.

Améliorer le cadre de vie

- > Compléter le **réseau de parcs publics**, les relier entre eux et les aménager comme des lieux fédérateurs de la vie communale.
- > Relier les quartiers et les équipements entre eux par un **réseau d'espaces publics** (cheminements piétonniers et cyclables, places, promenades, etc.).
- > Compléter l'offre en **équipements publics de sports et loisirs** (extension du centre sportif, piscine).
- > Renforcer la **mixité** logements / services de proximité et commerces dans le village et les quartiers résidentiels.

Gérer la mobilité

- > Réaliser la **route des Nations**.
- > Réaliser le **tram** et le **P+R** de la jonction de Ferney.
- > Développer le réseau de **mobilités douces**.
- > Renforcer la desserte par **transports publics** des quartiers résidentiels, des équipements publics et des zones d'activités.

Atténuer les nuisances

- > Réaliser la **route des Nations**.
- > Réaliser le **tram**.

Préserver et valoriser l'environnement

- > Préserver les valeurs écologiques, paysagères et patrimoniales de la **pénétrante de verdure**.
- > Intégrer la dimension naturelle dans le **réseau de parcs et promenades**.
- > Contribuer à l'**assainissement de l'air**.
- > Limiter les besoins en **énergie**.

Economie et emplois

- > Préserver l'**équilibre emplois / habitants**.
- > Offrir de bonnes conditions d'**accueil aux entreprises** (accessibilité multi-modale, qualité environnementale, espaces collectifs, règlement, etc.).

Gérer les zones à bâtir

- > Moduler la densification de la **zone de villas** en fonction de ses caractéristiques environnementales (végétation, réseau de desserte TI et TC),
- > Réviser le plan directeur de la zone de la **Susette**.

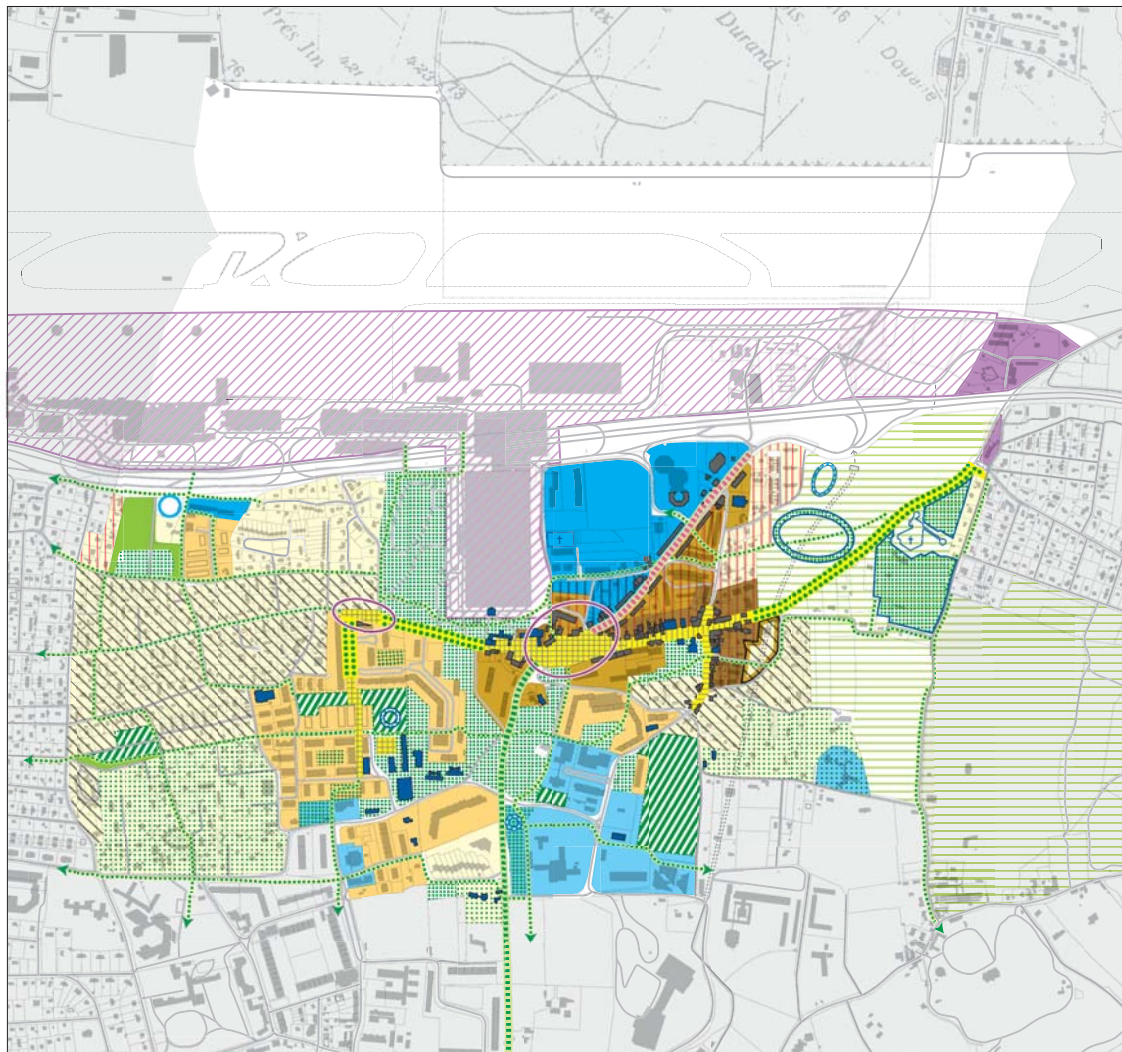
Priorités

Deux projets conditionnent de manière déterminante l'amélioration du cadre de vie des habitants du Grand-Saconnex : la réalisation de la **route des Nations** qui doit permettre de décharger la commune du trafic de transit qui la traverse et la réalisation du **tram** qui doit permettre de requalifier les espaces publics.

Répondant aussi bien à des enjeux régionaux que locaux, les autorités communales soutiennent les autorités cantonales en vue d'une mise en œuvre rapide de ces deux infrastructures qui constituent des **leviers majeurs pour la requalification du territoire communal**.

La mise en œuvre des objectifs du plan directeur communal relève d'une part d'une "gestion quotidienne" des affaires communales, d'autre part de la planification et la réalisation de nouvelles infrastructures ou équipements. Ainsi, plusieurs projets visent à répondre aux besoins de la population :

- > **Piscine** et extension du **centre sportif**.
- > Amélioration de la **sécurité et du confort des piétons et cyclistes** au travers de projets de modération de la circulation et aménagements favorisant les mobilités douces.
- > Aménagement de nouveaux **espaces publics** (espaces de jeux au Pommier, parc du Marais).
- > Amélioration de la **desserte TC** (bus) des quartiers et équipements communaux.



COMMUNE DU GRAND-SACCONNEX
PLAN DIRECTEUR
 Concept directeur



Echelle 1/10'000 Janvier 2006

Légende

- Résidentiel faible densité (5ème zone) / à densifier
- Ensembles résidentiels (3ème zone)
- Equipements publics / cimetière
- Village / extension existante / extension projetée

- Pôle de commerces et services à renforcer
- Activités organisations internationales et non-gouvernementales
- Activités industrielles et artisanales
- Grands équipements cantonaux
- Activités à haute valeur ajoutée: existant / projeté / à évaluer
- Mixité emplois / habitat à favoriser

- Avenue paysagère
- Avenue urbaine
- Réseau de rues et place du centre historique
- Principale liaison interquartier
- Mail, place

- Forêt, bois
- Sports et loisirs: existant / projeté
- Parc, jardin public: existant / projeté
- Préservation des qualités de site
- Pénétrante de verdure (détente, agriculture, nature)
- Route des Nations (tracé préférentiel)

